

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE377

présenté par

Mme Laclais, M. Gagnaire, M. Fourage, M. Premat, Mme Françoise Dumas, M. Caresche,
M. Pellois et Mme Alaux

ARTICLE 35 TER CA

Cet article est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La disposition introduite par le Sénat, si elle peut paraître intéressante, ne prend pas en compte la diversité des situations rencontrées dans ce domaine. Aussi, tout en invitant à une concertation qui semble particulièrement opportune, il est proposé de supprimer la disposition comprise dans l'article 35 ter CA adopté au Sénat.